



Vous démarrez dans la vie active ?



Des aides et services pour les salariés de -30 ans (en alternance, 1^{er} job, CDD...)



UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement **facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

→ Faites le test et votre demande sur visale.fr



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à votre situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

→ Connectez-vous sur actionlogement.fr > rubrique 'Démarquer dans la vie active'



UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose **un prêt sans frais ni intérêt, l'AVANCE LOCA-PASS®**, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

→ Faites le test et votre demande sur locapass.actionlogement.fr



UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE MOBILITÉ

Action Logement **simplifie votre mobilité en cas de mutation ou de nouvel emploi** avec **l'AIDE MOBILI-PASS®** (distance > 70 km ou temps de transport > 1h15) : une subvention pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif et un prêt à taux avantageux pour couvrir certaines dépenses.

→ Connectez-vous sur actionlogement.fr/financement-mobilite



UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER

Si vous êtes **alternant(e)**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise avec **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

→ Faites le test et votre demande sur mobilijeune.actionlogement.fr

UNE PLATEFORME POUR LES ALTERNANTS

Découvrez en quelques clics toutes les aides qui vont vous simplifier la vie !

→ Connectez-vous sur alternant.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale, AVANCE LOCA-PASS®, AIDE MOBILI-JEUNE® et AIDE MOBILI-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.



actionlogement.fr

Agence Tours 02 47 05 67 66

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE